

- 8 OCT. 2015

Bureau du Courrier

Votes : Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Nbre de membres en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 10  
Nbre de suffrages exprimés : 10

L'an deux mille quinze, le 25 septembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky QUESSON, en la salle de réunion de la Communauté de Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 14 septembre 2015

Etaient Présents : Mmes GOT – MONSEIGNE – de ROFFIGNAC - MM. BELOT – CORSAN – GIRARD – GIRAUD – LORIAUD – PLISSON – QUESSON.

**Délibération N°2015-03-047 : Action sociale pour les agents du SMIDDEST –  
Modification de la délibération du 11 juin 2010**

*Vu le CGCT ;*

*Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 ;*

*Considérant que la délibération du 11 juin 2010 doit être modifiée ;*

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

Article 1. de souscrire des chèques CADO auprès de La Poste pour les attribuer à la fin novembre de chaque année aux agents (titulaires et contractuels ayant un CDI ou un CDD d'au moins 1 an) en poste au 1<sup>er</sup> septembre à raison d'un montant forfaitaire de 200 € + 100 € par enfant à charge de moins de 18 ans ;

Article 2. de prélever les crédits à l'article 6478 du budget syndical ;

Article 3. d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 25 septembre 2015



**Jacky QUESSON**